

Projet Pédagogique 2023

-

Espace Jeunes de Le Verger



Le contexte

Le Verger est une commune rurale de Rennes métropole situé à une vingtaine de kilomètres de l'Ouest de Rennes. Elle compte 1469 habitants en 2020, selon l'INSEE.

Le réseau de bus de la STAR est accessible et propose diverses structures pour accueillir l'enfance et la jeunesse. On compte deux écoles primaires présentes sur le site du Verger : la Vallée du Rohuel et Sainte Bernadette. Pour les jeunes les établissements scolaires se trouvent dans les villes limitrophes (Mordelles, Monterfil, Bréal-sous-Montfort, etc.) ou dans Rennes. En dehors des structures scolaires on retrouve une salle des sports, des structures sportives extérieures, une bibliothèque, de nombreuses associations, un centre de loisirs pour l'enfance et un espace jeune pour la jeunesse (10-17 ans).

La structure jeunesse de Le Verger est située au 2 rue des Fresches à Le Verger. Elle est dans le même bâtiment que l'école de musique Diagonale 35. Cela permet de rendre les lieux encore plus vivants et de permettre au public de visualiser la structure.

La commune du Verger a choisi de confier l'organisation de l'accueil jeune à L'UFCV.

Le projet associatif de l'UFCV

« L'Ufcv est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, reconnue d'utilité publique et agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public et entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). Laïque et pluraliste, elle a pour objet de susciter, promouvoir et développer l'animation socio-éducative, culturelle ou sociale, ainsi que des actions de formation et d'insertion »

Les valeurs et principes d'action pour l'association

- Vers une société de l'engagement : Permettre à chacun d'agir au service d'une société solidaire tout en s'épanouissant.
- Vers une société éducative : Afin que chaque personne puisse prendre le chemin d'une réussite.
- Vers une société solidaire : Développer des actions au service de l'intérêt général.
- Vers une transition écologique : Promouvoir et mettre en place un nouveau modèle de développement durable.

L'association, nationale laïque et pluraliste, Ufcv a pour objet de :

- Développer et promouvoir des actions d'animation, d'éducation, de formation et d'insertion sociale et professionnelle dans tous les temps de la vie, en milieu urbain et rural, aux plans local, national ou international.
- Accompagner les personnes, notamment les enfants et les jeunes dans les temps périscolaires ou scolaires.
- Favoriser la création de liens entre les générations, la rencontre des cultures et le développement d'actions de solidarité.
- Contribuer à la protection physique et morale des personnes, notamment par des actions de prévention.
- Former des bénévoles, des volontaires s'engageant dans la vie sociale et culturelle, participer à la formation professionnelle des salariés

Le projet pédagogique :

Objectifs généraux / Intentions pédagogiques	Objectifs opérationnels	Mises en œuvre
Accompagner la prise d'initiative des jeunes et leur autonomie	<ul style="list-style-type: none">- Intégrer pleinement les jeunes dans la vie de l'Espace Jeunes- Accompagner et soutenir « quotidiennement » dans leurs envies que ce soit en temps libres ou sur des projets personnels- Rendre les jeunes acteurs.rices et responsables de leur temps libre- Structurer le Vivre Ensemble et la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none">- Boîte à idées pour s'exprimer à tout moment, programmer les activités à partir des propositions des jeunes- Accompagner plutôt que faire à la place- Laisser libre cours à son imagination lors de la création des visuels des programmes d'activités- Mise à disposition de fiche action à compléter pour concrétiser leurs idées d'activités- Accès libre à un ordinateur portable pour leur recherche et du matériel de création/construction- Préparer et mener des actions allant de l'idée à la réalisation- Organiser des séjours accessoires au moins une fois par an

<p style="text-align: center;">Vivre la citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier une communication bienveillante et respectueuse des autres - Amener les jeunes à s’investir dans la vie de la commune et participer aux actions existantes - Renforcer les dynamiques d’implication, d’engagement - Créer des rencontres régulières entre différentes structures jeunesse/enfance, pour valoriser le vivre ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d’un nom pour l’Espace Jeunes - Mise en place de goûters discut’, de temps d’échanges où nous abordons un sujet à l’aide de cartes « Pour ou Contre » - S’écouter les uns les autres, accueillir les nouveaux jeunes inscrits et les nouveaux animateurs.rices - Prendre des décisions ensemble lorsqu’il n’y a pas l’unanimité - Organiser des activités régulières avec le centre de loisirs et d’autres structures jeunesse pour alimenter le lien - Participer à des évènements réguliers de la commune : Carnaboom, Téléthon, fête de l’été, fête de la musique
<p style="text-align: center;">Alimenter la curiosité et la découverte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S’ouvrir aux enjeux du développement durable - Comprendre son environnement et en prendre soin - Expérimenter de nouvelles activités ou les approfondir (sport, créations manuelles, artistiques, bricolage...) - Faire l’expérience de nouveaux savoir-faire et savoir-être 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de poubelles de tri et organiser fréquemment des ramassages de déchets - Limiter nos déchets, proposer des réflexions communes autour des goûters zéro déchet, des alternatives au suremballage... - Réutiliser les emballages pour créer une nouvelle utilisation (recup’) - Partager sa passion avec les autres (sport, dessin, cuisine...) et découvrir de nouvelles pratiques - Echanger sur nos modes de consommation (alimentation, vêtements, sorties, moyens de transport)

Les moyens d'évaluation

L'évaluation permet de vérifier la cohérence et la pertinence des actions au regard du projet éducatif et pédagogique. Les critères d'évaluation seront d'ordre qualitatif et nous permettront de mesurer nos actions :

- ❖ Nombre de jeunes présents sur les ouvertures en période scolaire
- ❖ Nombre de jeunes présents sur les ouvertures en période de vacances
- ❖ Nombre de nouveaux jeunes
- ❖ Implication des jeunes sur les activités/projets : qu'ont-ils fait ? (idée, budget, financement, prise de contact, réservation, trajet, communication auprès des jeunes, visuel, planning prévisionnel, échéancier)
- ❖ Nombre de projets à l'initiative des jeunes (plusieurs étapes réalisées par les jeunes, lesquelles ?)
- ❖ Nombre de projet allant jusqu'à la réalisation finale (toutes les étapes réalisées par les jeunes)
- ❖ Recherches personnelles des jeunes sur des activités ou des projets (fiches action complétées et transmises à l'animatrice puis discuter en groupe)
- ❖ Nombre de plaquette d'animation réalisées avec les jeunes (design, couleur, affichage, rédaction du texte, diffusion)
- ❖ Nombre d'activités intercommunales et présence des jeunes

Définition de projet : Ensemble de plusieurs activités autour d'un thème central, afin d'avoir une visibilité et une finalité à ces activités il est essentiel de créer ensemble un document regroupant : le contexte, les motivations (pourquoi ?), les objectifs (l'aboutissement), les moyens (financiers, matériels, humains), le déroulement/la mise en œuvre, et les moyens d'évaluation (mesurer nos actions).

Le projet d'animation se déroule, généralement, sur une durée plus longue qu'un projet d'activités. Il est pertinent de construire ces documents avec les jeunes afin de prendre en compte et concrétiser eux-mêmes leur envie et mélanger autonomie, responsabilité, engagement, réflexion collective, communication interne et externe...

L'animatrice accompagne et encadre cette démarche collective.

Le projet de fonctionnement :

Le public accueilli

L'Espace Jeunes de Le Verger est ouvert pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans. Une grande partie des jeunes inscrits résident à Le Verger. Ils viennent et repartent à pied ou en vélo de manière autonome. Ils sont scolarisés dans les écoles de la commune ou dans les collèges de Mordelles. Une grande majorité pratique une activité extrascolaire sur Le Verger (basket, athlétisme) ou sur d'autres communes voisines (boxe, gymnastique, théâtre).

Les jours d'ouverture et les horaires

En période scolaire

L'Espace Jeunes de Le Verger est ouvert les mercredis et les samedis de 14h à 18h. Il est également ouvert les vendredis de 16h30 à 19h30. De légères modifications horaires peuvent être prévues et communiquées aux jeunes et à leurs parents.

En période de vacances

L'Espace Jeunes de Le Verger est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h. Selon le programme prévu, ces horaires peuvent être modifiés. Certaines activités se déroulent au cours de la matinée ou en soirée. Ces modifications sont indiquées sur les visuels réalisés par la directrice et ainsi que sur les fiches d'inscription.

Comment ça se passe ?

La structure jeunesse de Le Verger est déclarée en accueil collectif de mineurs (ACM). Les jeunes ne peuvent donc pas faire d'allers-retours dans la structure. Il y a une heure d'arrivée et une autre de départ. Ils peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée dans la limite des horaires et du taux d'encadrement. L'équipe d'animation considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs

arrivées et leurs départs, sauf indication contraire sur l'autorisation parentale. L'Espace Jeunes est un lieu d'accueil encadré par un.e ou des animateurs.rices dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs projets pendant leurs temps-libres.

Pour venir à l'Espace Jeunes, pour participer aux activités et aux sorties proposées, les jeunes doivent s'inscrire auprès de l'animatrice jeunesse au plus tard la veille de la venue et/ou de l'activité. Bien que l'Espace Jeunes soit un lieu où le jeune peut venir librement, il est demandé à ceux qui commencent une activité d'essayer de la faire jusqu'au bout, en incluant le rangement. Le but est de pouvoir aller au-delà de ces connaissances, et de ces envies, de découvrir une activité, un atelier, une intervention jusqu'à sa conclusion finale.

La structure jeunesse de Le Verger est organisée en trois espaces : une salle plutôt à destination des activités manuelles et créatives grâce aux nombreux rangements. Il y a des tables, des chaises et également un baby-foot ainsi qu'un petit coin canapé. Une autre salle est à disposition avec un billard, une table de tennis de table, un grand coin canapé (enceinte, emplacement vidéo projecteur). Une cuisine est aussi accessible pour organiser les goûters ou repas. Enfin, il y a un espace bureau pour l'animatrice référente où du matériel y est également stocké.

L'équipe d'animation

A la fois lieu de détente et de discussion, les jeunes peuvent venir y rencontrer l'animatrice référente librement. Cela permet de programmer des prochaines activités et projets ou bien de s'informer sur différents sujets. Elle se rend disponible, autant pour rencontrer des jeunes souhaitant des renseignements sur le BAFA, des parents ayant des questions, des jeunes non-inscrits qui souhaitent découvrir l'Espace Jeunes.

La référente animation jeunesse est diplômée de l'animation sociale et socio-culturelle et est amenée à suivre des formations lui permettant d'enrichir sa pratique. La finalité est d'améliorer le cadre de vie des jeunes en répondant aux mieux à leurs besoins et leurs attentes. De plus, lors des vacances scolaires un.e animateur.rice, recrutée par l'animatrice référente, accompagne les jeunes lors des différentes activités.

La structure

Règles de vie

Pour assurer le bon fonctionnement des salles, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie de l'espace jeunes, le matériel, les locaux, les camarades et l'équipe d'animation. Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de

chacun. Elles seront expliquées aux jeunes et seront affichées pour ne pas les oublier. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter.

Intérieur et extérieur des locaux

L'Espace Jeunes est situé au centre d'un espace vert, il est donc entouré d'herbe. A proximité se trouve un enclos avec des animaux dedans et le parking. Ce qui se situe en extérieur n'appartient pas officiellement à l'espace Jeunes mais certaines règles seront quand même à appliquer. Il est interdit d'abimer la végétation (monter sur les arbres, arracher l'herbe, etc). Même si l'extérieur ne fait pas partie de l'espace jeune il sera demandé à tous les fumeurs de ne pas être visibles par les autres usagers de l'espace jeune lorsqu'il fume à proximité des locaux. Il est formellement interdit de fumer dans les locaux. Il est également formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et d'autres produits illicites dans le cadre de l'animation jeunesse. Toute défectuosité des équipements et du matériel intérieur et extérieur mis à disposition des jeunes devra être signalés à l'équipe d'animation qui en avertira le responsable.

L'inscription

La structure jeunesse de Le Verger accueille chaque jeune de 10 à 17 ans, pour cela il suffit de remplir un dossier d'inscription contenant : une fiche de renseignements à propos du jeune et de ses responsables légaux, l'autorisation parentale (droit à l'image) et la fiche sanitaire de liaison. Ces informations permettent à la directrice d'avoir les contacts du jeune et/ou de ses parents, de savoir s'il rentre seul ou non, de connaître ses traitements médicaments si besoin. Un certificat complémentaire pourra être demandé en cas d'activités spécifiques.

Une cotisation de 12 € sera également demandée pour chaque inscription. Elle sera à renouveler une fois l'année scolaire écoulée.

La tarification

Comme précisé ci-dessus, une cotisation annuelle de 12 € par année scolaire et par jeune est demandée, pour la fréquentation et l'utilisation du matériel mis à disposition des jeunes. Pour les activités exceptionnelles un tarif approprié sera mis en place.

En cas d'absence sur une activité payante, la référente doit être prévenue 48h à l'avance au minimum. Le cas échéant, la facturation sera établie conformément à l'inscription, sauf en cas de maladie (fournir un certificat médical). Le règlement des frais d'activités se fait auprès de l'UFCV par chèque ou par virement bancaire dès réception de la facture ou par le biais du portail famille.

Contacts :

Espace Jeunes de Le Verger

Alix MAHIEU (Responsable Animation Jeunesse)

07.57.49.79.52

animationjeunesse.leverger@ufcv.fr

2, rue des Fresches « La Commune »

35 160 Le Verger

UFCV Bretagne

Anne RONCEAU (Responsable Animation Territoriale)

anne.ronceau@ufcv.fr

47, avenue des Pays Bas

35200 Rennes